

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Août 1873.

Chronique générale.

Nous constatons naguère que les journaux restés fidèles à M. Thiers défendaient leur patron de toute préméditation quant aux manifestations enthousiastes qui l'ont accueilli à Belfort. On a prouvé que les faits et les dires des journaux étrangers ne permettaient pas d'accueillir leurs assertions comme paroles d'évangile.

Voici que le *Bien public* démontre le triomphe de M. Thiers a eu les Allemands pour complices :

« Une correspondance spéciale nous signale quelques incidents très-émouvants du voyage de M. Thiers. A Mulhouse, la gare était envahie par une foule immense. Les autorités allemandes se sont montrées très-tolérantes, et à l'égard de M. Thiers, militaires et employés ont été d'une politesse parfaite. »

C'est on ne peut plus clair ; M. Thiers faisant de l'agitation contre le gouvernement de son pays et s'étant montré au pouvoir le patron des idées radicales qui sont, en France, le meilleur auxiliaire de la Prusse, il était naturel que les autorités allemandes se montrassent empressées auprès de M. Thiers.

Mais ce qui nous étonne, c'est que le *Bien public*, en constatant ce fait, n'ait pas compris quelle accusation il contenait contre M. Thiers et quel hommage indirect à la clairvoyance des conservateurs qui signalent les manifestations dont il s'agit comme faisant à merveille le jeu de nos vainqueurs.

Le *Bien public* peut se récrier encore et prétendre que ce sont là des accusations odieuses. Les faits n'en existent pas moins, et lui-même le constate de façon à ne plus laisser aucun doute.

Assurément, nous ne voulons pas dire que M. Thiers, de parti-pris, ait résolu de poser une série d'actes dont M. de Bismark pourrait contresigner le programme.

Nous croyons même, et très-volentiers, qu'après coup M. Thiers doit éprouver quelque remords du service qu'il rend de la sorte aux ennemis de son pays ; mais pourquoi va-t-il au-devant de ces ovations suspectes ? Pourquoi, du moins, s'y résigne-t-il, comme s'il ne savait pas bien quel est l'esprit de ceux qui l'acclament ?

Ceux-là, ne sont-ce pas les mêmes qui, dans les premiers mois du gouvernement de M. Thiers, quand il semblait vouloir donner des garanties à l'ordre, le poursuivaient de leurs sarcasmes, de leurs injures et de leurs menaces.

Ne sont-ce pas les mêmes qui, l'autre jour, traitaient de cannibales les soldats et les gendarmes reprenant possession, au nom de la France, d'une ville que venait de quitter la garnison prussienne ?

Enfin, ne sont-ce pas les mêmes qui, dans les conseils généraux, associent son nom à celui de M. Gambetta, dont ils sont les correspondants publics et les amis attirés ?

Si cela n'est pas contestable, les journaux conservateurs n'ont-ils pas sujet de dénoncer une expédition qui joint à des résultats fort peu patriotiques un cachet particulier d'hypocrisie ? Car, à qui fera-t-on croire, comme le voudrait persuader le *Bien public*, que M.

Thiers a été surpris par ces ovations lesquelles seraient venus le trouver au moment où il s'y attendait le moins ?

Comment ! Pendant qu'à l'avance le correspondant du *Journal de Rouen*, dont on sait les attaches, notait le programme, les stations et les heures d'arrivée de ce voyage à la découverte d'une république protégée par les Allemands, le *Bien public* en est à nous affirmer sérieusement que si M. Thiers n'avait pas été souffrant, il ne se serait pas arrêté à Belfort ; que si le train n'avait pas eu de retard, Mulhouse n'aurait pas vu l'ex-président ?

En vérité, le *Bien public* nous fait peine, et il devait à son patron de se montrer moins embarrassé pour défendre une tournée que, d'autre part, il se dévoue à louer hautement.

Une colique néphrétique est un prétexte usé pour expliquer ces choses ; d'ailleurs c'est un argument peu digne et qui ne rend pas raison de tout, car un accident qui tombe si à propos et qui n'empêche pas de fraterniser des heures durant avec la populace, risque fort de passer aux yeux des plus crédules comme un calcul qui n'est pas sans perfidie.

A tout le moins, si on voulait que M. Thiers passât pour malade, il fallait lui restituer son vrai mal, qui est l'ambition sénile de pouvoir, le désir de l'ambition et l'amour malsain de la plus malsaine popularité.

AUGUSTE ROUSSEL.

L'HÔTEL DES INVALIDES.

On sait que la suppression de l'hôtel des Invalides est à l'ordre du jour. Dans une de ses dernières séances, la sous-commission parlementaire du budget de la guerre a traité d'une façon spéciale cette question et a présenté ses observations sur ce chapitre au ministre de la guerre.

Six cent trente invalides se trouvent actuellement dans l'hôtel, qui pourvoit à tous leurs besoins. La somme inscrite au budget pour ces dépenses s'élève à un million 400,000 fr. ; chaque invalide coûte donc à l'Etat de 4,700 à 4,800 fr.

La commission a cherché si l'on n'atteindrait pas le même but par d'autres moyens et par une institution mieux au courant de nos mœurs actuelles et du chiffre croissant de nos armées.

Il n'est pas douteux que l'admission à l'Hôtel des Invalides ne soit une chose de plus en plus difficile par suite du nombre sans cesse plus considérable des vieux soldats demandant à y être reçus. A l'époque où les Invalides furent créés, la force plus modeste de nos armées faisait que la proportion des admis et des impétrants était beaucoup plus élevée, et quoique l'on ait vu sous Louvois des armées de 4,400,000 hommes, celle de 1672, par exemple, les choses ont bien changé depuis ce ministre, et l'institution n'est plus à la hauteur des besoins qui la firent naître.

La commission s'est donc demandé si l'on n'entrerait pas mieux dans les idées qui ont dicté la fondation des Invalides en accordant à chacun de ces débris de nos luttes contre l'étranger un traitement qui leur permettrait de vivre à l'aise dans leur village, où ils seraient entourés du respect et de la considération de tous.

Ce ne serait point une économie, au contraire, mais les droits de la justice seraient plus exactement gardés, et nos vieux soldats s'en trouveraient mieux.

D'un autre côté, l'Hôtel des Invalides est fait surtout pour les soldats infirmes n'ayant

plus de famille, et le renvoi chez eux de ces vieillards équivaldrait souvent au renvoi à quelque hospice civil où ils auraient souvent la plus grande difficulté à être admis.

Il est permis de croire que les soins de la famille, aidés par une pension médiocre mais suffisante, seraient préférables à ceux reçus dans un hôpital, quelque bienveillants et bien donnés qu'ils puissent être. Mais qui soignera de vieux soldats, sans parents d'aucune sorte, atteints souvent d'infirmités peu faciles et peu agréables à traiter et qui ne sont point toujours (c'est un vieux reste du métier) des modèles d'abnégation, de conduite ou de tenue ?

La question, fort complexe, n'est pas encore résolue, comme on le voit, et le général du Barail a demandé du temps.

L'Hôtel des Invalides conviendrait parfaitement au ministre de la guerre, qui pourrait y installer à l'aise plusieurs services, trop à l'étroit rue Saint-Dominique ; mais le général du Barail a déclaré qu'il ne tiendrait point compte, dans l'examen de la question, de l'économie provenant de la disponibilité de ce local.

Les choses en sont là.

Nous regretterions vivement, quant à nous, de voir tomber une institution qui est demeurée, à travers nos déchirements et nos sollicitudes de nos Rois pour notre armée. Que n'annexe-t-on plutôt aux Invalides la caserne Latour-Maubourg, qui en fait partie et qu'on en a, nous ne savons pourquoi, séparée ? On obtiendrait ainsi un local de contenance double ; l'institution serait gardée et son but rempli. Nous comprenons parfaitement que l'Hôtel des Invalides est aujourd'hui insuffisant ; mais nous ne comprenons pas que pour cette cause on le supprime.

On peut, en l'agrandissant, et nous avons vu que c'était possible, remédier à son insuffisance actuelle. Nous ne voyons pas ailleurs de meilleure solution.

L'Union malouine et dinanaise publie la lettre suivante qui lui est adressée par le général Du Temple :

Paris, 14 août 1873.

Monsieur le rédacteur,

Veillez, je vous prie, par votre estimable journal, faire à mes électeurs la communication suivante :

La France revient à Dieu ; elle est donc sauvée.

Elle le sera définitivement par le retour de son roi, retour qui, je le crains, ne se fera par l'intermédiaire de l'Assemblée que sous l'appréhension d'un nouveau danger, comme au 24 mai.

Un mois avant cette date, je disais : Un peu de volonté, et tout sera fait ; aujourd'hui, je puis dire : Un peu de courage, et le roi peut être rappelé à la satisfaction profonde du plus grand nombre.

Et cependant, cela n'aura pas lieu, je le crois, sans événements graves.

Le plus grand mobile chez l'homme est la religion. Elle seule enfante les martyrs. Si donc la Chambre, plus catholique que politique, craint de soutenir le chef de la religion, comment oserait-elle rappeler son roi ?

Cette crainte même la met dans l'impossibilité d'arriver à une solution, car cette crainte est vaine et fautive, et comme tout ce qui est faux, engendre la confusion dans les esprits. Vous voyez les uns, disant : Ne parlons pas du Saint Père, occupons-nous du roi qui en prendra la défense, ce qui fait dire

aux autres : Non, pas d'un roi qui pour sa religion nous attirerait la guerre.

Et visites dont l'on doit se réjouir, et démarches que l'on ne peut qu'approuver, n'aboutiront à rien. Nous nous tordrons dans notre impuissance, et le vent du socialisme, le vent de la haine continuera à souffler sur notre pays. La religion seule peut nous sauver.

Qu'on le veuille ou non, elle s'impose. De même que tous les efforts pour étouffer le nom du Sacré-Cœur n'ont fait qu'attirer l'attention sur ce doux nom de salut, de même nos ennemis nous forceront à nous occuper d'elle, car leur audace s'accroît de nos faiblesses.

La politique actuelle, extérieure ou intérieure, se résume en deux mots : l'attaque ou la défense du catholicisme.

N'en déplaise aux libéraux qui veulent ménager le ciel et la terre, n'en déplaise aux peureux qui sacrifient Dieu à leur tranquillité, cela est ainsi.

Grâce aux prières de la France, grâce à notre grande honnêteté, dont Dieu nous tient compte, nous avons pu et nous pourrions empêcher le mal ; nous ne pourrions faire le bien sans avoir rempli notre premier devoir, défendre nos croyances. Il ne suffit pas de croire, et quand nous aurons ce courage, nous aurons tous les autres.

Nous ferons cette loi municipale, que nous n'avons pas osé toucher ; nous reformerons ce suffrage universel, institution insensée que tout peuple se gardera de prendre ; nous réprimerons cette presse menteuse, poison quotidien que rien ne peut détruire ; nous nous dégagerons de cette légalité, fruit de nos révolutions, créée par le vice contre la vertu, par la sottise contre le bon sens, respectée par nous niaisement, pour ne pas dire autre chose, mais foulée aux pieds par nos adversaires quand ils arrivent au pouvoir ; enfin nous rappellerons notre roi, dont la fermeté découragera les ambitieux, dont l'honnêteté reformera les mœurs, dont la grandeur de caractère relèvera l'âme de la France.

En refusant de nous occuper de la pétition de 300,000 catholiques, nous avons envoyé M. Fournier à Rome ; en refusant d'entendre parler des corporations religieuses, nous avons permis un vol sacrilège, vol commis sans révolution, mais froidement, hypocritement ; en refusant depuis le 24 mai de nous occuper du Saint-Siège, bien plus, en nous montrant satisfaits des bons rapports avec les puissances qui outragent notre foi, nous manquons à Dieu, et toutes les approbations cherchées à Rome ou ailleurs n'y changeront rien. Nous laissons insulter Dieu, il nous laissera insulter, ce qui a lieu chaque jour, et cette guerre que nous redoutons nous arrivera à cause de notre faiblesse.

Nous assistons à des actes monstrueux.

Il ne s'agit pas de quelques milliers de chrétiens japonais torturés, de quelques centaines de chrétiennes annamites enlevées, tout cela est loin et passé peut-être pour un temps ; il s'agit de faits qui ont lieu chaque jour sous nos yeux et qui, soufferts comme ils le sont, montrent quel progrès ont fait le sophisme, la sottise et la méchanceté humaine.

La liberté de conscience, comme l'entend le libéralisme moderne, consiste à entraver, à enlever la faculté aux pasteurs d'évangéliser leurs troupeaux, qui se trouvent à coup sûr ainsi plus libres de croire ou de ne pas croire.

Cela devait être. Le Christ a dit : Allez et évangélisez les peuples. Le libéralisme a chassé le Christ de l'Etat, il doit dire le contraire. Partout la religion catholique est attaquée. Le Souverain-Pontife est insulté, calomnié, spolié, les évêques exilés, les prêtres et les religieux volés, les pèlerins emprisonnés. C'est la faute du fanatisme ultramontain.

Les évêques, les prêtres, les religieux, après avoir servi de cible au peuple affolé, servent, en attendant de nouveaux meurtres, de but à la presse impie.

C'est leur faute. S'ils n'existaient pas, on ne pourrait ni les calomnier ni les tuer.

Et nous, catholiques, nous assistons tout tremblants à ces actes stupides.

Un roi italien viole ses engagements envers nous aux jours de nos malheurs ; mais c'est contre le Saint-Père, il n'y a rien à dire, et puis la Prusse est là !

Un tyranneau, président d'une république qui chasse les évêques et recueille les communiens, prive, malgré les traités, des populations entières de leurs prêtres, mais c'est contre des catholiques, ne disons rien ; et puis la Prusse est là !

Mais qui donc peut supposer les Allemands assez bas, assez esclaves d'un homme pour se précipiter sur nous si nous protestons contre de pareils faits ? M. de Bismark ne l'oserait pas lui-même, lui qui, dit-on, a la main en tout cela !

Quant à nous, légimistes, qui désirons notre roi, prenons modèle sur lui. Il n'a ni soldats, ni argent, ni peuple autour de lui, il a même été renié par ceux qui se disent ses amis, et cependant de sa grande voix d'honnête homme, il sait flétrir l'iniquité, applaudir à tous les courages. Il ne s'inquiète pas s'il a la majorité, il s'inquiète de son devoir et n'achèterait pas une adhésion par une faiblesse. Nous n'avons pas besoin d'aller à Frohsdorff pour prendre le mot d'ordre, nous n'avons qu'à suivre le grand chemin de l'honneur, nous sommes sûrs de l'y trouver.

La France sera sauvée et reprendra son roi, son rang, sa dignité, lorsque, sans menace, sans forfanterie, elle saura protester contre les faits odieux dont elle est témoin. ont fait sa route et sa grande, eniments qui générosité native, son amour de la justice, sa haine de l'iniquité, Dieu sera avec elle, et Dieu est plus fort que le monde.

Agréé, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

F. DU TEMPLE,
Député d'Ille-et-Vilaine.

M^{re} CHARBONNEAU.

On écrit de Calcutta, le 8 juillet :

« Les journaux de Madras annoncent la mort de M^{re} Etienne-Louis Charbonneau, évêque de Iassen, en Carie, vicaire apostolique du Maïssour.

« Ce prélat, né en mars 1806 à la Guerche, arrondissement de Vitry (Ille-et-Vilaine), avait fait ses études au séminaire des Missions-Etrangères, à Paris. Envoyé en 1830 à Pondichéry, il fut attaché pendant plusieurs années à la mission de Karikal, puis à celle du Maïssour.

« Nommé évêque et coadjuteur de M^{re} Bonnard, vicaire apostolique de Pondichéry, le 10 juin 1844, il fut consacré dans cette ville, le 29 juin 1845, par ce prélat, assisté de M^{re} Fenelly, évêque des Thermopyles, vicaire apostolique de Madras.

« A l'érection du vicariat apostolique du Maïssour, en 1850, M^{re} Charbonneau fut mis à la tête du nouveau diocèse, dont il a été, en conséquence, le premier évêque. A la mort de M^{re} Bonnard, en 1861, il fut choisi par la Propagande pour continuer et mener à leur terme les travaux de ce saint prélat comme visiteur apostolique de l'Inde.

« M^{re} Charbonneau a laissé de nombreux ouvrages en tamoul et en kanara. Il avait publié en 1859 un dictionnaire latin-kanara qui est considéré comme l'ouvrage le plus complet qui ait été imprimé dans cette dernière langue.

« C'est à Bangalore que ce digne prélat s'est éteint, le 23 juin dernier, emportant les regrets des populations catholiques de son diocèse, au milieu desquelles il avait vécu pendant près de quarante années en semant le bien et donnant l'exemple de toutes les vertus.

« Les funérailles de M^{re} Charbonneau ont été célébrées le 26 juin dans la matinée. Une messe pontificale solennelle, à laquelle

ont pris part les divers prélats venus des autres diocèses de l'Inde, a été chantée à la cathédrale.

« Le cercueil du défunt, porté par six hommes du 89^e régiment d'infanterie de la Reine, a été promené trois fois autour de l'édifice, tandis que les Sœurs du couvent de Bon-Pasteur, les Frères de l'ordre de Saint-Joseph, les élèves du séminaire et des détachements du régiment de hussards et du 89^e d'infanterie formaient sur son passage d'imposantes lignes d'honneur.

« Depuis lundi, jour du décès du prélat, jusqu'à jeudi, son corps, qui avait été embaumé, est resté exposé en chapelle ardente, revêtu de ses vêtements pontificaux, mitre en tête et crosse en main.

« L'énorme foule du peuple qui se pressait dans la cathédrale témoignait du respect que la communauté catholique professait pour le défunt évêque.

« Les officiers de la commission et plusieurs membres du clergé protestant assistaient à la cérémonie. Le cercueil a été descendu dans un caveau voisin de l'autel. On dit que l'on doit l'en retirer plus tard pour le transporter en France. » (Madras Mail.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La première journée de courses a été magnifique. Le matin, le ciel avait été incertain, mais après midi il s'est mis au beau et les équipages en grand nombre ont pris la route de l'hippodrome.

A deux heures et demie, le pourtour de la piste était complètement garni de spectateurs, l'enceinte de l'hippodrome était sillonnée par mille cavaliers, et les toilettes les plus fraîches se pressaient sur les tribunes de la Société.

La tribune d'honneur était occupée par M. Beulé, ministre de l'intérieur, M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire, M. le sous-préfet de Saumur, M. le général Thornton, les officiers supérieurs de l'Ecole, plusieurs membres de la députation et du Conseil général de Maine-et-Loire. Il n'y avait personne de la municipalité saumuroise pour représenter la ville. Cette abstention a été très-regrettable.

Voici le résultat des courses :

1^o Course au trot, 600 fr., offerts par les souscripteurs, pour chevaux de toute espèce et de toutes provenances, de 3 ans et au-dessus. — Distance : 4,000 mètres environ.

La première course était la véritable course du pays, les quatre engagés appartenant à Saumur.

Dalila, à M. Emile Proust, montée par M. Guinebert, a gagné de beaucoup sur *Miss Born*, à M. Guinebert, montée par M. Mathieu.

MM. Proust et Guinebert ont immédiatement déclaré qu'ils laissaient le produit de cette course aux pauvres de la ville de Saumur. Ce noble désintéressement fait le plus grand éloge de nos jeunes concitoyens.

2^o Course plate (militaire), un objet d'art, pour MM. les Officiers-Élèves de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière. — 4,000 mètres environ.

Cette course a été une des plus belles de la journée. Neuf combattants se trouvaient réunis au poteau du départ. Après le signal donné, les coureurs se sont tenus en peloton serré pendant quelques instants ; mais bientôt ils se sont distancés : *Sommerives* et *Durtal* ont pris la tête. Une lutte sérieuse s'est engagée entre ces deux coursiers.

Sommerives, montée par M. d'Hérouville, est arrivée première, gagnant d'une longueur sur *Durtal*, montée par M. Cabany; troisième, *Coricolo*, monté par M. Sordet; quatrième, *Blairville*, monté par M. de la Garenne.

3^o Prix du Conseil général, 1,200 fr., donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour chevaux de toute espèce, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Poids : 3 ans, 50 kil. 1/2 ; 4 ans, 65 kil. ; 5 ans, 66 kil. ; 6 ans et au-dessus, 67 kil. 1/2. — Distance, 2,400 mètres environ.

Deux chevaux, à M. Moreau-Chalon, ont été engagés, et un seul est entré en lice, *Patricienne*, montée par Bundy. *Patricienne* a reçu 55 kil. 1/2.

Course de haies (militaire), un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière. — 2,000 mètres environ et 10 haies à franchir.

Cette course a été menée avec un véritable talent par les quatre concurrents. *Perdita* a longtemps tenu tête, mais *Ginger*, monté par M. de Gontaut, gagnait à chaque obstacle beaucoup de terrain et n'a pas tardé à laisser derrière elle *Perdita*. *Nicanor* est arrivé troisième.

5^o Prix du chemin de fer (Steeple-chase, petite piste), 1,000 fr., 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 francs par la Société des courses. — Prix à réclamer. — Pour tous chevaux. — Les chevaux à réclamer pour 8,000 fr. ; poids : 75 kil. ; les chevaux à réclamer pour 4,000 fr. recevront 6 kil. de décharge ; pour 2,000 fr., 9 kil. — Distance : 2,400 mètres et 12 obstacles environ.

Théodore, à M. le comte de Rochefort, était à réclamer pour 4,000 fr., *Juliette II*, à M. Th. Hurst, pour 4,000 fr., et *Francfort*, à M. Emile Proust, pour 2,000 fr.

M. le baron de Rochetaillé, montant *Théodore*, a tenu la corde assez longtemps, puis a été distancé par *Cassidi* montant *Juliette II*, qui est arrivée première. *Francfort* soutenait la lutte avec honneur ; malheureusement, à l'un des obstacles, il s'est dérobé et a perdu tous ses avantages.

Samedi, à 8 heures 1/2 du soir, il y a eu retraite aux flambeaux, dans notre ville, par la musique du 32^e de ligne.

La musique est partie de la place de l'Hôtel-de-Ville, s'est rendue à la tête du pont Cessart, a descendu la place de la Bilange, et parcouru les rues d'Orléans, du Portail-Louis, du Petit-Verzailles, Bodin, place Maupassant, puis est revenue par les rues d'Orléans et Beurepaire pour regagner le quartier de cavalerie.

Une foule nombreuse a formé le cortège pendant tout le parcours.

Dimanche soir, ces mêmes artistes, habilement dirigés par M. Favre, se sont réunis dans le square de la Mairie et ont exécuté leur répertoire, parmi lesquels ont à remarqué les ouvertures du *Trouvère* et de la *Dame blanche*.

La foule était compacte autour des grilles du square et appréciait le talent des artistes, qui ont été chaleureusement applaudis.

En arrivant à Saumur, M. Beulé a remis 300 fr. pour les victimes de l'incendie du 18 août.

M. Beulé a quitté notre ville ce matin, se rendant à Angers.

Vendredi soir, un violent orage s'est élevé sur la campagne de Fontevault, a traversé la Loire à Montsoreau et s'est étendu sur la Touraine. Toute cette contrée a été submergée par une véritable trombe d'eau qui a trempé le sol à trente centimètres de profondeur.

Malheureusement, la foudre a tombé sur le château des Loges, commune de la Breille, et l'a incendié complètement. Il ne resterait plus que les murailles noircies.

Au son du tocsin et à la lueur du sinistre, les habitants se sont portés aux Loges, mais on n'a pu arracher aux flammes qu'une faible portion du mobilier.

LE PREMIER CARROUSEL.

Au moment où la foule des étrangers et des habitants de la ville va envahir les vastes tribunes qui entourent la carrière de l'Ecole, déserte et silencieuse depuis quatre années, pour assister aux brillants exercices du carrousel, nous croyons être agréable à nos lecteurs en rappelant ici la première des fêtes militaires de ce genre, fêtes qui ont porté si loin la réputation de l'Ecole de cavalerie.

Le premier carrousel eut lieu à Saumur, le vendredi 20 juin 1828, en présence de M^{me} la duchesse de Berry, mère de M. le comte de Chambord.

Nous en empruntons le récit au compte-rendu publié, à l'occasion du passage de la princesse, dans le journal de M. A. Degouy, prédécesseur de la maison P. Godet. Cette

feuille, qui paraissait depuis le 8 mai 1825 et avait pour titre : *Affiches, annonces et avis divers de Saumur*, est devenue l'*Echo Saumurois*.

Voici donc les lignes extraites des *Affiches de Saumur* et concernant le premier carrousel :

« A trois heures et demie, Son Altesse Royale s'est rendue au manège de l'Ecole, où l'attendait un spectacle nouveau pour elle.

« Cette fête militaire, annoncée par les journaux de la capitale, avait attiré une affluence prodigieuse de personnes de distinction, venues de plusieurs départements voisins et même de Paris ; plus de deux mille dames, rivalisant de grâce et d'élégance dans leurs parures, placées sur un amphithéâtre disposé à cet effet, entouraient la carrière où devait avoir lieu les jeux.

« La Princesse était sur un balcon richement décoré, au milieu de ses dames d'honneur et de son premier écuyer, de M. le général Oudinot, commandant l'Ecole royale de cavalerie, de M. de Charnières, maire de la ville de Saumur, que Madame avait daigné faire appeler auprès d'elle, et de plusieurs officiers généraux et autres personnes de marque.

« L'étendard de l'Ecole ombrageait la tête de Son Altesse Royale, et en face, au-dessus de la musique, avaient été placées les armes de Berry, avec deux lanciers en faction.

« Cette immense assemblée, cette vaste arène, cette pompe guerrière enfin, tout rappelait parfaitement à l'imagination l'éclat des joutes et des tournois des anciens chevaliers.

« Après divers exercices militaires exécutés dans le manège couvert, tels que voltige et maniement d'armes à cheval, figures et voltes de manège, ont eu lieu dans la carrière la course des chevaux anglais, le saut de la barrière, puis enfin le carrousel impatientement attendu.

« Le carrousel était ainsi composé :

« Huit quadrilles, armés de lance antique, de javalot et de sabre, formés par huit écuyers en grande tenue, huit capitaines-instructeurs, quatorze lieutenants d'instruction de toute arme et deux officiers-élèves de l'Ecole, sont entrés dans la carrière, ayant à leur tête M. Cordier, écuyer-commandant et chef du carrousel. Tous ces officiers, les chevaux étant par robe dans chaque quadrille et marchant par des pas de côté, sont arrivés successivement, la lance en arrêt, vis-à-vis la Princesse, ont fait le salut de la lance et exécuté différentes figures.

« Le jeu des bagues est venu ensuite, précédant la course de la tête de Maure à terre ; puis le jeu du javalot, consistant à lancer le dard, au galop de charge, dans une tête de Méduse. Ces jeux brillants, où tous les quadrilles indistinctement ont rivalisé d'ardeur et d'adresse, ont souvent excité les bravos des spectateurs, et surtout ont paru faire le plus grand plaisir à la Princesse.

« Plus d'une fois, Son Altesse Royale, en témoignant vivement sa satisfaction, a regretté d'être séparée du duc de Bordeaux, qui, disait-elle, eût été transporté de joie à la vue d'un pareil spectacle, si bien en harmonie avec son goût prononcé pour les exercices militaires.

« Après la course des bagues, le général Oudinot ayant prié Madame de daigner permettre qu'il lui fût fait hommage, en mémoire de cette heureuse journée, d'un anneau de carrousel, et Son Altesse Royale ayant bien voulu l'agréer, la cuirasse contenant les anneaux enlevés et celui destiné à la Princesse fut aussitôt apportée par un officier du 1^{er} régiment des grenadiers à cheval et un officier-élève ; l'écuyer-commandant ayant alors offert à Madame l'anneau dont elle avait accepté l'hommage, Son Altesse Royale, par un insigne honneur pour l'Ecole, s'en décora aussitôt, en faisant l'éloge du carrousel et de l'adresse de tous les cavaliers qui y avaient concouru.

« Sur cet anneau en or était écrit, d'un côté : *A. S. A. R. Madame, duchesse de Berry, l'Ecole Royale de cavalerie*, et, de l'autre : *Carrousel, le 20 juin 1828*.

« Les jeux ont été terminés par des évolutions et des mouvements d'ensemble, parfaitement exécutés par les quadrilles, attendant tout le pouvoir d'une main habile et exercée sur des chevaux souvent fringants et indociles.

« Le carrousel étant fini, Madame a demandé au général Oudinot qu'il fût de nouveau exécuté le lendemain en sa présence,

afin, daigna-t-elle ajouter, de « témoigner » à l'École le plaisir qu'elle y avait éprouvé, » et de trouver l'occasion d'être plus long-temps entourée des habitants de Saumur, » dont l'accueil lui avait été si agréable. » Aussitôt après, Son Altesse Royale étant montée en voiture, traversa l'enceinte où venaient d'avoir lieu les jeux, et fut accueillie par un sentiment d'enthousiasme universel; des acclamations partirent de tous les côtés de l'amphithéâtre, et les cris de *Vive Madame! Vive le duc de Bordeaux!* qui la saluaient partout sur son passage, l'accompagnaient jusqu'à son palais.....

» Le lendemain 21, se rendant aux vœux et à l'impatience de la multitude de spectateurs qui attendaient la répétition du carrousel demandé par Son Altesse Royale, Madame est venue s'asseoir à la même place qu'elle occupait la veille et où elle a été accueillie par les mêmes sentiments et les mêmes acclamations. La Princesse portait encore l'anneau de carrousel qu'elle n'a point voulu quitter pendant son séjour à Saumur, témoignage flatteur du plus auguste suffrage.

» Enfin, à onze heures, les jeux du carrousel étant terminés, Madame est allée visiter le pont actuellement en construction..... »

L'OUVERTURE DE LA CHASSE.

Le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de Maine-et-Loire contient l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — La chasse sera ouverte, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 7 septembre prochain. Elle est interdite en temps de neige et tant que la terre en est couverte.

Art. 2. — Les seuls genres de chasse autorisés, à compter du jour de l'ouverture, sont la chasse à tir et à courre.

Tous les autres moyens de chasse à l'exception du furet et des bourses à lapins sont formellement prohibés.

Art. 3. — Nul ne peut chasser, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sans être muni d'un permis de chasse qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition des agents désignés par la loi.

Le permis est personnel et valable pendant un an seulement pour toute la France.

En aucun cas la quittance du percepteur constatant le dépôt du prix d'un permis de chasse ne pourra tenir lieu du permis.

Art. 4. — Les demandes de permis, formulées sur papier timbré de 60 centimes et appuyées de la quittance du percepteur, seront, avec une copie du signalement, remises au maire du domicile ou de la résidence, qui les fera parvenir, avec son avis, au préfet ou sous-préfet de l'arrondissement. Si le pétitionnaire est mineur, il devra être autorisé par ses père, mère ou tuteur.

Les quittances des percepteurs constatant le versement seront valables pour l'obtention du permis, quelle que soit la date de leur délivrance; le remboursement des droits versés ne pourra avoir lieu que dans le cas où le permis aura été refusé par le préfet, en vertu de la loi du 3 mai 1844.

Art. 5. — Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux-des-logis ou brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes-forestiers, gardes-pêche, gardes-champêtres ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire.

Art. 6. — Les procès-verbaux des gardes-champêtres devront être, à peine de nullité, affirmés par eux dans les vingt-quatre heures et devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 7. — Il sera dressé de la même manière et par les mêmes fonctionnaires et agents, des procès-verbaux pour constater les contraventions commises par tout individu qui sera trouvé chassant la nuit de quelque manière que ce soit et quelle que soit l'espèce de gibier qu'il s'agirait de prendre.

Art. 8. — Il est défendu aux gardes-champêtres de porter des fusils de chasse. La gendarmerie signalera ceux de ses agents qui contreviendront à cette défense, et il sera pris à leur égard telle mesure qu'il appartiendra.

Art. 9. — Tout garde-champêtre qui sera

trouvé chassant, ou qui, sur le territoire confié à sa garde, négligera, lorsqu'il y aura lieu, de dresser des procès-verbaux ou transigera sur les délits venus à sa connaissance, sera immédiatement révoqué, sans préjudice des autres peines auxquelles sa conduite aura donné lieu.

Art. 10. — Défense expresse est faite aux citoyens qui ont reçu de l'Etat des fusils de munition, comme sapeurs-pompiers, de s'en servir pour chasser.

Art. 11. — Tout individu pris en délit de chasse est passible d'une amende qui peut être portée au double en vertu de l'art. 11 de la loi du 3 mai 1844, lorsque le délit a été commis sans la permission du propriétaire sur des terres non dépouillées de leurs récoltes.

Art. 12. — Il sera payé aux gardes et gendarmes rédacteurs des procès-verbaux constatant des infractions à la loi du 3 mai 1844, qui auront donné lieu à condamnation, une gratification ainsi fixée par l'ordonnance du 5 mai 1845 :

8 fr. pour délits prévus par l'art. 2 de ladite loi;

15 fr. pour ceux prévus par l'art. 13, paragraphe 1^{er};

25 fr. pour ceux prévus par l'art. 15, paragraphe 2.

Le maire de la ville d'Angers vient de prendre l'arrêté suivant :

« La circulation sera libre sur le pont de la Basse-Chaine, à partir du 5 septembre prochain. »

AVIS AUX CHASSEURS !

On signale une fraude qui diminue la portée du projectile en diminuant son poids.

Il s'agit de l'altération du plomb de chasse par un mélange notable de zinc. La fraude est facile à constater; on n'a qu'à peser un volume de plomb pur d'un numéro quelconque: tout plomb de même numéro qui aura une pesanteur spécifique inférieure, pourra être considéré comme altéré; et par conséquent il y aura tromperie sur la nature de la marchandise.

Voici une nouvelle qui intéresse un grand nombre de nos lecteurs :

La cour de cassation, sous la présidence de M. Faustin Hélie, a jugé souverainement le 2 août courant, que la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée, a été formellement et expressément abrogée par la loi nouvelle du 27 juillet 1872, qui a supprimé le remplacement militaire.

Que, dès lors, devant cet arrêt, une jurisprudence définitive est établie, et la question de responsabilité en matière de remplacement se trouve formellement annulée.

Ce serait donc à tort que des jeunes gens qui avaient été remplacés en 1872 sous l'empire de la loi du 21 mars 1832, et dont les remplaçants ont déserté ou n'ont pas été incorporés, ont été obligés par l'autorité militaire de rejoindre eux-mêmes leurs corps en 1873.

L'arrêt de la cour de cassation tranche cette question d'une façon absolue, et il est évident pour tous le monde que ceux de ces jeunes gens qui ont été à tort réintégrés sous les drapeaux doivent être renvoyés immédiatement dans leurs foyers et placés dans la réserve de l'armée active, ce qui est leur véritable position militaire.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

JUSTICE DE PAIX

Du canton Sud de Saumur.

Les audiences, pendant les vacances de 1873, seront les samedis 13 et 27 septembre, 14 et 25 octobre, à onze heures précises du matin, et cette heure sera la même pour les audiences du samedi après la rentrée.

Le greffier, T. BOUTARD.

AVIS.

Les deux jours de courses, dimanche et mardi, il y aura un pont établi sur le Thouet,

au bac de Baigneux, pour entrer dans l'hippodrome.

THÉÂTRE.

Hier soir, la représentation de *Don Pasquale* et de *Bonsoir voisin* a dépassé nos prévisions. Salle comble, grand succès des artistes de M. Chantilly, tel est le résultat de cette brillante soirée. Le premier ténor, M. Charelli, et la première chanteuse, M^{lle} Diany, ont conquis du premier coup la faveur du public. Cette dernière est une cantatrice charmante et d'un talent remarquable, et M. Charelli un chanteur des plus distingués. M. Kastner et M. Courtois ont également droit à nos éloges, ainsi que M. et M^{lle} Dujardin, qui ont joué et chanté à ravir *Bonsoir voisin*. Nous regrettons que le temps et l'espace ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur le talent de ces habiles interprètes.

Ce soir, *l'Eclair*, un des beaux opéras d'Halévy, qui n'a pas été vu à Saumur depuis fort longtemps, et le *Maitre de chapelle*, que l'on entend toujours avec plaisir, composeront un spectacle attrayant et digne d'être offert aux étrangers qui sont venus nous visiter.

Enfin, demain mardi, pour la dernière représentation de la troupe d'opéra, M. Chantilly nous offrira un chef-d'œuvre musical encore inconnu sur notre scène, *l'Ombre*, de Flotow, dont l'apparition à l'Opéra-Comique date du 7 juillet 1870, et qui a obtenu partout le plus grand succès, notamment à Angers, où cette pièce a été jouée douze fois de suite.

Les personnages sont : Fabrice, sculpteur en bois, rôle créé par Monjauze; Antoine Mirouet, médecin de campagne; M^{lle} Abeille, jeune veuve, fermière; Jeanne, servante. — La scène se passe en 1707, dans un hameau de la Savoie, sur la frontière de France, pendant la guerre des Cévennes.

Voici le programme des deux soirées :

Lundi 25 août 1873,

A l'occasion des Courses et du Carrousel,

L'ÉCLAIR, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. E. Planard et de Saint-Georges, musique d'Halévy.

Joué par MM. Charelli, Dujardin, Mmes Diany et Dujardin.

On commencera par :

Le Maître de chapelle, opéra-comique en 1 acte, de Mme Sophie Gay, musique de Paër.

Joué par M. Kastner, M. et Mme Dujardin.

Mardi 26 août (clôture irrévocable),

Pour la première fois à Saumur.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. de Flotow.

Joué par MM. Charelli, Kastner, M^{lle} Diany et Dujardin.

Vu son importance, cette pièce sera jouée seule.

Faits divers.

LE RAISIN.

Les raisins ont été précoces cette année; bien que ce soient des primeurs, ils se vendent à un prix modéré. Le raisin est un fruit éminemment français et qui est estimé dans le monde entier. Savez-vous combien il y a en France de propriétaires de vignes? Deux millions trois cent mille!

Il n'y a en France que onze départements qui ne produisent pas de vignes. Vingt en cultivent pour leur consommation et cinquante-huit pour le commerce.

La plupart des raisins que l'on cultive dans nos campagnes sont réservés pour faire du vin. Les raisins plus spécialement affectés à paraître sur nos tables sont le chasselas, le pineau, le muscat.

La maturité du raisin destiné à la cuvée a lieu au mois d'octobre. Celui pour la table, en septembre. Les époques varient selon la température.

Le chasselas de Fontainebleau, si renommé, vient le dernier. Il se cultive dans deux bourgs situés à proximité de Fontainebleau: Thomery et Champagné. Ils produisent annuellement une moyenne de 4 million de kilogrammes de raisin. Paris en consomme

800,000 kilogrammes; le reste s'exporte en Russie, en Autriche et en Angleterre.

Le raisin est un fruit très-salubre. Il est aromatique, acide ou sucré. Ce dernier est le plus hygiénique. Ce fruit convient aux tempéraments bilieux et irritables, aux personnes qui sont disposées aux embarras gastriques et aux affections inflammatoires.

Le commerce qui se fait à Paris, tant en raisins de France qu'en raisins étrangers, peut être évalué à plusieurs millions. Nous ne parlons pas bien entendu dans ce chiffre du raisin qui sert à faire le vin.

ASPECT DE LA PLANÈTE SATURNE.

Le plus curieux objet du ciel est actuellement la planète Saturne, qui passe au méridien de dix à onze heures du soir.

Il est assez facile de la reconnaître à sa lumière blanche peu éclatante, mais singulièrement pénétrante, et qui, sauf des cas très-rare, n'offre jamais des traces de scintillations.

Cet astre de mauvaise augure ne se trouve point éloigné des étoiles du Bélier, conjonction que les anciens astrologues trouvaient singulièrement favorable à l'accomplissement de projets scélérats. Car l'astre est dans une portion de la voûte céleste que ne décore aucun astérisme puissant. De plus, Vénus se retire, Jupiter est près du soleil et Mars lui-même a disparu.

Quoi qu'il en soit de ces chimères, c'est surtout au télescope que ce membre lointain de notre système planétaire offre actuellement de l'intérêt. Avec une lunette d'un pouvoir assez faible, on peut apercevoir à merveille son anneau, qui se présente de face. On dirait une grosse pomme placée au centre d'une assiette à soupe fortement éclairée.

Cet aspect provient de ce que la terre, d'où nous contemplons Saturne, et le soleil, qui lui donne sa lumière, se trouvent en ce moment l'un et l'autre du même côté que l'anneau. La hauteur angulaire à laquelle planent ces deux corps célestes, planant au-dessus de son plan, est presque égale par hasard, et sa valeur est aussi grande. Il en résulte que ni les rayons qui tombent du soleil, ni ceux que l'anneau réfléchit vers nous ne possèdent une inclinaison suffisante pour que leur intensité soit diminuée, et que l'anneau est par conséquent très-lumineux.

Ajoutons que cet appendice extraordinaire est formé par une multitude infinie de petites lunes, se mouvant dans des orbites excessivement voisines, avec une rapidité très-grande, et donnant naissance à une illumination générale. Même avec le secours des plus puissants télescopes, il est impossible de décomposer la lumière qu'ils nous donnent et de les apercevoir individuellement.

MORTS A VENDRE !

Les libres-penseurs continuent à faire des enterrements civils. Hier encore on a conduit au cimetière du Père-Lachaise deux pauvres petits enfants : Charles Bihoré, âgé de vingt-six mois, décédé chez ses parents faubourg Saint-Antoine, 132, et Marie-Elisabeth Gamp, âgée d'un an.

Il n'a pas été fait de discours. C'est déjà cela de gagné.

On voit combien nombreux deviennent les enfouissements de ce genre.

Nous apprenons aujourd'hui, à leur sujet, une chose qui serait bien comique si elle n'était pas profondément éœurante.

Il existe à Paris une *Société républicaine d'enterrements civils* qui guette les décès dans les quartiers pauvres. Aussitôt qu'un ouvrier est mort, un délégué se présente chez la veuve et lui représente quelles charges vont être pour elles les frais d'enterrement.

Il faudra vendre ou engager les hardes, la montre du défunt, priver les petits de viande pendant plusieurs jours. Puis, quand il a jeté goutte à goutte ce raisonnement implacable sur la douleur de la pauvre femme, qu'il l'a amenée à voir dans la mort de son mari une occasion de grosse dépense en même temps qu'une perte cruelle, le délégué lui offre de payer l'enterrement, il lui propose même 40 francs pour acheter des vêtements de deuil.

En échange, elle n'exigera pas que le corps aille à l'église. Cela pourrait choquer son généreux mandataire, ajoute-t-il.

Comment résister, hélas!... L'agence a son cadavre.

Vite, pendant qu'on le fourre dans une

bière de six francs, on convoque une centaine de citoyens, et l'on s'en va au cimetière avec des bouquets d'immortelle.

Les journaux radicaux rendent compte de la fête le lendemain matin.

Quand le cadavre acheté est celui d'une femme, l'agence dont nous parlons ne le paie que 20 fr. Un enfant vaut 40 fr., pas un sou de plus. (Le Figaro.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28^e fascicule, DES à DEV est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème: Jeanne la Flamme (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et

des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris: Adénites (Ecrouelles), Adénomes du sein,

Cancers, Squirrhés et Eucéphaloïdes du sein, Cancroïdes, Engorgements laiteux, Hémorrhoides, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-d-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'un e

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je d'irais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé. F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecraiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais, pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.						
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % J. 1 ^{er} juin 72..	57 75	»	»	12	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	7 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	282 50	6 25	»
4 1/2 % J. 1 ^{er} mars..	83 50	»	»	40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	2 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	446 25	»	1 25
4 % J. 1 ^{er} sept. 1871.	70	»	»	»	Crédit Mobilier..	373 50	2 50	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	412 50	6 25	»
5 % Emprunt 1871..	»	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche..	885	11 25	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872..	91 70	»	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	7 50	»	»	»				
— libéré..	91 25	»	25	»	Est, jouissance nov.	518 75	6 25	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	900	»	»	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	412 50	2 50	»	»	Midi, jouissance juillet..	392 50	»	2 50	»	»				
— 1865, 4 %..	442 50	»	2 50	»	Nord, jouissance juillet..	1015	»	2 50	»	»				
— 1869, 3 % t. payé..	285	1	»	»	Orléans, jouissance octobre..	850	»	»	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	331 50	»	»	»	»				
Banque de France, j. juillet..	4277 50	17 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	710	»	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	»										

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etudes de M^e BAGUENIER-DÉSORMEAUX, notaire à Maulévrier, et de M^e ALLARD, notaire à Parthenay.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE TERRE DE LA SAULAIE

Commune d'Yzernay (Maine-et-Loire), à six kilomètres de la gare de Maulévrier,

Comprenant:

Une ancienne habitation entourée de douves, étang, pièces d'eau, prés, terres labourables et taillis; le tout contenant 301 hectares 21 ares 52 centiares.

Divisée en six fermes, dites: la Petite-Saulaie, la Grande-Saulaie, la Mousserie, la Pinière, la Poissonnière et Berny.

Beaux arbres. — Chasse. — Pêche.

Pour traiter, s'adresser auxdits M^e BAGUENIER-DÉSORMEAUX et ALLARD, notaires. (355)

A VENDRE

En un ou deux lots,

108 PEUPLIERS SUISSES ET 18 PEUPLIERS

Le tout prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. DE LA FRÉGOLIÈRE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1874,

LA FERME DE LA SAGETTERIE Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LA FERME DE LA CHIPAUDIÈRE Même commune.

S'adresser à M. DE LA FRÉGOLIÈRE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

Administration des Domaines.

VENTE DE POULAINS

Le samedi 30 août 1875, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente de SIX POULAINS, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable au comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, PALUSTRE. (542)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M. E.-F. FAVREAU

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Préviend le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



ENGRAIS RICHE BONDY DE la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy FACILITÉ DE PAIEMENT T^e. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.